



*COMPTE-RENDU DE REUNION TELEPHONIQUE
DE LA COMMISSION RESTREINTE D'ORGANISATION DES COMPETITIONS
DU MARDI 07 NOVEMBRE 2017

En communication

Pascal BAUDE

Marie-Christine BELLEVILLE

Pascal BOUCHET

Marc CHATAIN

Serge DAGADA

Jean-Louis DUGRAVOT

Muriel EYL

Jean-Claude HEBRAS

Gisèle LE TUHAUT

Bernard MALFONDET

Marianne MAZEL

Annie MOREAU

Charles SCOTTO

Pierre SIONNEAU

Sont excusés

Les autres membres

Secrétaire de séance

Sandrine PETIT

Jean-Claude HEBRAS

Ouverture de séance

10 h 00

Fin de séance

11 h 50

Les membres de la commission réunis le mardi 07 novembre ont examiné les anomalies du week-end en deux parties bien distinctes : les championnats nationaux d'une part, puis le 2° tour des Coupes de France régionales et départementales.

1/ CHAMPIONNATS NATIONAUX

Comme chaque week-end, la commission regrette l'absence de secrétaires et un responsable de salle et la non qualification d'un secrétaire.

Deux matches perdus par pénalité en championnat -18 ans féminins :

- . une joueuse trop jeune pour le CS VESULIEN HAUTE SAONE
- . une joueuse qui ne figure pas dans la convention pour l'équipe de ST ETIENNE/MONTEIL.

Toutes ces anomalies ne devraient plus être d'actualité en raison des rappels effectués chaque semaine et de toutes les opérations de prévention mises en place.

2/ COUPES DE FRANCE REGIONALES & DEPARTEMENTALES

En préambule, les membres de la COC se réjouissent des améliorations apportées par les clubs dans les diverses formalités à ce niveau de compétition.

Les problèmes de convention génèrent 3 pertes de match par pénalité et la participation d'une joueuse de 16 ans également.

Plus problématique s'avère être le dossier d'un joueur étranger qui vient d'arriver en France : le certificat médical fourni ne correspond pas aux exigences fédérales pour une pratique du handball en compétition et la régularisation de l'ensemble de ce dossier nécessitera plusieurs actions et un délai de plusieurs jours. La sanction associée est forcément la perte de la rencontre par pénalité pour le club concerné qui se voit éliminé de la Coupe de France Départementale Masculine pour la saison en cours.

Ci-après quelques informations importantes qui sont rappelées chaque semaine à lire ATTENTIVEMENT.

.../...



1/ CORRESPONDANCES ELECTRONIQUES

Les mails concernant la COC nationale doivent être adressés OBLIGATOIREMENT à sportive@ffhandball.net et non sur l'adresse fédérale de Sandrine PETIT s.petit@ffhandball.net.

2 / CLUBS SOUS CONVENTION (art. 25 du RG)

Les équipes qui évoluent en championnat de France sous convention doivent s'assurer avant chaque rencontre que les joueurs, officiels de banc et officiels de table soient bien répertoriés dans Gest'Hand comme figurant officiellement sur la liste de la convention au jour du match. **ATTENTION** : Si un joueur d'une convention ressort non enregistré le jour du match, ce dernier sera déclaré perdu par pénalité pour l'équipe concernée.

Lors d'une demande d'ajout sur la liste d'un joueur ou d'un officiel par le club porteur de la convention, cette dernière doit être saisie **et transmise sur Gest'Hand pour validation à la FFHandball** pour être prise en compte. Veillez donc à adresser vos conventions avant le vendredi pour validation à la FFHandball (Commission Statuts et Règlementation) et à vérifier l'enregistrement sur Gest'Hand avant de saisir un nom sur la FDME.

Pour tout renseignement relatif aux conventions, veuillez contacter directement le secrétariat de la Commission «Statuts et Règlementation», Anne-Sophie POINTET (as.pointet@ffhandball.net).

3 / SURCLASSEMENT

Seuls(es) les joueurs(ses) de pôle peuvent bénéficier d'un surclassement pour jouer dans les compétitions nationales sous certaines conditions que nous vous avons détaillées dans un courriel adressé à tous les clubs le 29 août dernier.

Les surclassements ne prennent effet qu'après enregistrement de l'autorisation dans Gest'Hand. Avant d'inscrire le joueur ou la joueuse sur la FDME, veillez à vérifier cette information sur la licence des (joueurs(ses) concernés(es) avant de l'inscrire sur la FDME.

ATTENTION : si l'autorisation n'est pas enregistrée sur Gest'Hand, interdiction de jouer sous peine de match perdu par pénalité.

En Coupe de France Régionale et Départementale, les joueurs(ses) de 15 et 16 ans (nés(es) en 2002 et 2001) ne sont pas autorisés(es) à participer à cette compétition (même si autorisés(es) en championnat régional et/ou départemental). Si non respect de cet alinéa, match perdu par pénalité.

4 / GEST'HAND

- Dans un souci d'organisation, nous demandons aux clubs de consulter régulièrement l'Accueil/Almanach afin de répondre rapidement aux éventuelles demandes de modifications de rencontres effectuées par leurs adversaires ; n'attendez pas que la COC vous relance pour apposer votre avis.
- Respectez le délai d'enregistrement des conclusions de match afin d'éviter toute sanction financière (rappel : conclusion doit être saisie 60 jours avant le match).
- Lorsque vous rencontrez des difficultés avec Gest'Hand ou autres problèmes techniques liés à l'informatique, toutes les demandes d'aide doivent se faire IMPERATIVEMENT sur <http://support.ffhandball.org>

Fait à Gentilly, le 10 novembre 2017

Pascal BAUDE
Président de la COC Nationale



ANOMALIES RELEVÉES

TYPE D'ANOMALIE	WE DU 04/05 NOVEMBRE 2017
<u>FEUILLE DE MATCH</u> Non-respect des délais de transmission	/
<u>CONCLUSION DE MATCH</u> Non parvenue dans les délais	/
<u>FEUILLE DE MATCH</u> Rubriques manquantes ou erronées (Manquement à l'obligation de vérification de FDME)	<ul style="list-style-type: none"> - US LAGNY MONTEVRAIN N2M/P4 - STELLA SPORTS ST MAUR HB N3M/P4 - US ST-EGREVE HANDBALL N3F/P7 - ENTENTE PAYS DE LESNEVEN HB -18F/P5 - ENTENTE DES FLANDRES -18F/P11 - ENTENTE NORD FEMININ 76 -18F/P8 - ENTENTE AMNEVILLE/ROMBAS N3M/P5 <p><u>Avertissements :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - PARIS UNIVERSITE CLUB 2° tour CDF DEPT FEM - HANDBALL CLUB TRETISOIS 2° tour CDF DEPT FEM
* <u>PENALITE SPORTIVE</u>	<ul style="list-style-type: none"> - ST ETIENNE / MONTEIL -18F/P16 - CS VESULIEN HAUTE SAONE -18F/P14 - MONTPON-MENESTEROL HB CDF. DEPT FEM. (2° tour) - PL GRANDIGNAN HB CDF DEPT. FEM. (2° tour) - RC EPERNAY HB CDF REG. FEM. (2° tour) - AS ST GERMAIN LES ARP. CDF DEPT MAS. (2° tour) - STADE FRANÇAIS HANDBALL CDF DEPT MAS. (2° tour)
* <u>FORFAIT</u>	- ASS. STE-MAURE TROYES N2F/P3

* Sous réserve des procédures en cours

Afin de limiter les envois massifs de mails, les comptes rendus de réunion de la commission sportive sont disponibles sur le site de la FFHandball à l'aide du lien suivant : <http://www.ff-handball.org/ffhb/documentations/proces-verbaux-commissions.html> ou lors de votre connexion à GestHand en cliquant sur : «Accéder aux procès-verbaux...». Ces comptes rendus restent des documents officiels sur lesquels figurent des informations importantes et utiles, veuillez donc à les consulter régulièrement.

*Chaque semaine est programmée une conférence téléphonique entre les membres des sous-commissions des Championnats et/ou des Coupes de France pour statuer sur les anomalies du week-end.